

Direction Opérationnelle Des Télécommunications - Annaba

REF : DO/SDT/DEPRA/43 /2024

Annaba, le 07 Février 2024

Monsieur MANSOURI MAHREZ

Gérant de l'entreprise MANSOURI MAHREZ

Sise : Cité Baral Salah 220 logts N°82 Souk Ahras.


Objet : Mise en demeure

Monsieur ;

Dans le cadre de votre engagement contractuel avec la DOT Annaba par contrat portant référence : **15/AT/DO23/SDFS/DAL/2023 du 08/03/2023** intitulé : «**Travaux de Maintenance et de Développement de la Canalisation pour le réseau FFX**», je porte à votre connaissance que vous êtes mis en demeure pour non réponse à l'invitation de confirmation de votre engagement au projet dont vous étiez attributaire, et qui vous a été transmise par email en date du 01 Février 2024, précédée de plusieurs appels téléphoniques.

Je vous rappelle qu'à la suite de la notification de votre engagement pour ce projet, les travaux auraient dû débuter en mars 2023. Toutefois, leur démarrage a été retardé en raison de circonstances indépendantes de notre volonté, notamment l'attente de l'obtention d'une autorisation de voirie délivrée par l'APC.

Je vous informe que tout manquement répété à vos obligations contractuelles entraînera, en accord avec les dispositions de l'article 40 du contrat, une résiliation unilatérale de celui-ci par la Direction Opérationnelle des Télécommunications d'Annaba.



ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle des Télécommunications - Annaba
DOT - ANNABA
Directeur Opérationnel des Télécommunications - Annaba
Signé: **GAOUAOUI Salim**